

MAIRIE DE CLAMANGES

CONSEIL MUNICIPAL DU 12 AVRIL 2022

Le conseil municipal légalement convoqué en séance publique s'est réuni le mardi 12 avril 2022, à 20 h 30, à la mairie, sous la présidence de Monsieur FERRAND Jean-Luc, Maire (convocation du 8 mars 2022).

Étaient présents : Mme COULMIER Nathalie, MM. GEOFFROY Xavier, LEMAITRE Loïc, LEMAIRE Bernard, LEHERLE Alain, LOISEAU Francis.

Était absent et excusé, ayant donné pouvoir à Mme Nathalie COULMIER : Monsieur Alain LEHERLE.

Était absent et excusé, ayant donné pouvoir à M. Loïc LEMAITRE : Monsieur Matthieu LAZAREK.

Monsieur le Maire ouvre la séance et charge Mme COULMIER Nathalie de donner lecture du compte-rendu du conseil municipal en date du 15 mars 2022. Ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

- Budget → Affectation du résultat
- Budget → Vote des taux d'imposition
- Budget → Vote des subventions aux associations
- Budget → Vote du Budget Primitif 2022
- Point sur la Salle Voillereau
- Questions diverses

BUDGET > AFFECTATION DU RESULTAT 2021

L'affectation du résultat de l'année précédent consiste à reporter sur différents articles comptables l'excédent ou le déficit du budget antérieur.

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur l'affectation de ces résultats sur le Budget Primitif Communal de 2022 de la façon suivante :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT GLOBAL CUMULE AU 31/12/2021	297 629.87 €
<u>Affectation obligatoire :</u> A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)	8 783.33 €
<u>Solde disponible affecté comme suit :</u> Affectation complémentaire en réserves (c/1068) Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)	288 846.54 €
<u>Total affecté au c/1068 :</u>	8 783.33 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

→ **ADOpte** l'affectation du résultat 2021 du budget communal.

BUDGET > VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2022

Pour rappel, les communes ne perçoivent plus la taxe d'habitation suite à la Loi de finances 2020. De ce fait, la taxe départementale, pour compenser cette ressource fiscale, est venue s'ajouter à la taxe communale en 2021.

Pour 2022, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition et de les reconduire tels que suit :

Taxe foncière sur les Propriétés Bâties	31.75 %
Taxe foncière sur les Propriétés Non Bâties	19.35 %

BUDGET > VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS 2022

Monsieur le Maire rappelle, qu'avant de délibérer sur le Budget Primitif, il convient de statuer sur les attributions de subventions aux associations.

Monsieur le Maire rappelle également que l'attribution d'une subvention n'est automatique, le but de la subvention étant d'aider la mise en place de projet matures et concrets, dont l'intérêt général de la collectivité est avéré.

Monsieur le Maire propose de reconduire les montants à l'identique pour un certain nombre d'associations. :

Nom de l'association	Montant
SPA de Fagnières	75.00 €
Les Amis de nos Eglises	120.00 €
Ecole de Chaintrix	120.00 €
Corps des Sapeurs-Pompiers	1 000.00 €
Association Mondement 14	30.00 €
Neptune Aqua Club	50.00 €
Entraide Alimentaire d'Epernay	60.00 €
Football de Vertus	50.00 €

Concernant les quatre associations majeures, il est proposé d'attribuer les montants suivants :

Comité des Fêtes	1 500.00 €
Familles Rurales	1 500.00 €
Association ASPC des Sapeurs-Pompiers de Clamanges	1 500.00 €
Association La Cote et Noues	750.00 €

Soit un montant total de subvention de 6 755.00 €, à imputer au compte 6574.

BUDGET > VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

→ **ADOpte** dans son ensemble le Budget Primitif 2022 de la Commune de CLAMANGES qui s'équilibre en dépenses et en recettes comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	479 403.54 €	479 403.54 €
INVESTISSEMENT	415 843.33 €	415 843.33 €
TOTAL	895 246.87 €	895 246.87 €

Le montant des recettes de fonctionnement se décompose en 288 846.54 € d'excédent reporté 185 557.00 € de produits sur l'exercice 2022.

Le montant des recettes d'investissement se décompose en 278 757.00 € de subventions notifiées pour les travaux de la future salle Voillereau, et 8 783.00 € de virement en provenance de la section de fonctionnement en affectation obligatoire et 127 108.00 € en opération d'ordre de transfert entre sections pour couvrir les dépenses d'investissement prévues de l'exercice.

POINT SUR LA SALLE VOILLEREAU

Suite à la première consultation, 4 lots se sont avérés infructueux.

L'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a donc décidé de lancer une consultation complémentaire au mois d'avril pour pallier au manque de réponses. Le résultat de cette consultation complémentaire sera transmis à la Mairie courant mai.

QUESTIONS DIVERSES

Voirie

Suite à la visite de Monsieur Laroche et de membres de la DDT concernant de possibles aménagements de sécurité RD 83 en traversée de CLAMANGES, un rapport a été reçu en mairie. Le conseil convient, suite à l'examen de ce rapport, de la nécessité de prendre contact avec Dominique LAROCHE pour un chiffrage des préconisations et charge Monsieur le Maire d'étudier les possibles subventions pour ce projet.

Dégât des eaux – salle socio

Un dégât des eaux est survenu dans la salle socioculturelle. Monsieur le Maire a fait appel à l'assurance de la mairie pour procéder à une expertise. Affaire à suivre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h15.